

République Française
Département du Loiret



**Extrait du Registre des Délibérations
de la Commune de Villemandeur
séance du Mardi 17 Octobre 2023**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 17 Octobre 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	28

Vote
A l'unanimité
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
MONTARGIS
Le : 24/10/2023
Et
Publication du : 24/10/2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept Octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/10/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/10/2023.

Présents : Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, M. SIMON Patrice, M. DUPORT Jean-François, Mme DE MEDTS Michelle, M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme CANGE Josiane, M. LINARD Alain, M. MICHELAT Jean-François, M. PRIGENT André, Mme BALOCHE Nicole, Mme BELLOT Elisabeth, Mme PASQUET Christine, Mme GANNAT Fanny, Mme SALIS Alexandra, M. DEPOND Jean-Michel, Mme CHARLET Audrey, M. MASSONNEAU Philippe, Mme MEUNIER Sylvie, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine, M. LOMBARD Daniel

Excusés ayant donné procuration : Mme DOUCET Denise à Mme SERRANO Denise, Mme LECONTE Catherine à M. LEMAIRE Jean-Claude, M. GUIRAUD Laurent à M. PRIGENT André

Excusé : M. MAHÉ Bernard

A été nommé(e) secrétaire : Mme DE MEDTS Michelle

2023-061 – AVIS A EMETTRE SUR L'INTERET COMMUNAUTAIRE DES COMPETENCES DE L'AME

Vu les statuts de l'Agglomération Montargoise,

Vu la délibération n°23-218 du Conseil Communautaire portant sur la définition de l'intérêt communautaire des compétences de l'Agglomération Montargoise,

Considérant la recommandation émise par la Chambre Régionale des Comptes de « procéder à une redéfinition du périmètre des compétences facultatives exercées et les regrouper au sein d'une délibération unique »

Considérant la demande du Président de l'Agglomération Montargoise de faire approuver ce tableau par délibérations concordantes des Conseils Municipaux,

Le Conseil Municipal décide :

- D'émettre un avis favorable sur le tableau de définition des compétences et de l'intérêt communautaire

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 24/10/2023



Le Maire,

Denise SERRANO

Le Secrétaire de Séance,

Michelle DE MEDTS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet://www.telerecours.fr